



Projet d'Arrêté - Conseil du 09/11/2020

**Objet :** Culture 2020.- Annulation du subside nominatif à l'association française LIKE : 1.380,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Vu la liste des transferts reprenant les subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 9 décembre 2019;

Considérant la suppression de l'association française LIKE;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Supprimer le subside nominatif de 1.380,00 EUR inscrit à l'article 77010/33201 du budget ordinaire 2020 au profit de l'association française LIKE pour le paiement de la cotisation de membre 2020, et libérer les crédits.

Annexes :